

Objet de la CPI : La classe préparatoire intégrée (CPI) de l'Institut National de Formation des Personnels du Ministère chargé de l'Agriculture (INFOMA) vise à encourager et à diversifier l'accès au corps des Techniciens Supérieurs du Ministère chargé de l'Agriculture (TSMA).

Elle a pour vocation d'apporter un soutien pédagogique et financier renforcé à des étudiants ou demandeurs d'emploi motivés, méritants et éligibles à l'allocation pour la diversité (soumise à un plafond de ressources et critères sociaux économiques prioritaires).

Elle a pour objectif, cette année, de préparer les candidats aux épreuves écrites et orales du concours des TSMA, pour la spécialité « **vétérinaire et alimentaire** ».

Durée de la CPI : de début octobre à février pour la préparation aux épreuves écrites.

(alternance de sessions de 15 jours de formation en présentiels pour une durée totale de 7- 8 semaines et de périodes de formation à distance, encadrées)

1 semaine de présentiel en avril/mai 2019 pour la préparation aux épreuves orales de mai/juin 2019.

Conditions d'accès :

- Etre étudiant ou demandeur d'emploi (Pôle emploi)
- Etre titulaire d'un bac (ou équivalence), à la date d'inscription au concours
- Remplir les conditions d'accès à un emploi de la fonction publique et être éligible à l'allocation pour la diversité de l'emploi. Les ressources et charges familiales pour bénéficier d'une allocation pour la diversité ne doivent pas dépasser les plafonds fixés par l'arrêté ci-dessous référencé¹, pour un échelon zéro, soit 33 100 €uros, si aucun point de charge (*variable à la hausse, selon le niveau des charges familiales*).

Nombre de places offertes : 15

Ouverture des candidatures : Lundi 19 mars 2018

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : Mardi 22 mai 2018 dernier délai (cachet de la poste faisant foi)

Epreuve orale de sélection : du mercredi 04 juillet (après-midi) au vendredi 6 juillet (matin) 2018

Rentrée de la CPI : fin septembre / début octobre 2018 à l'INFOMA Corbas (69)

Pour toutes informations complémentaires :

Site internet : <http://infoma.agriculture.gouv.fr/> onglet à droite « recrutement »

Adresse mail : formin.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 04 72 28 93 00 (Mme CHAMPAGNE, Mme CAILLAUD, Mme THIRY ou Mme SCHAAN)

¹ - Arrêté du 21 juillet 2017 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année 2017-2018